

WILAYA DE JIJEL
DAIRA DE ZIAMA MANSOURIAH
COMMUNE D'ERRAGUENE SOUSI

AVIS D'INFRUCTUOSITE

De l'Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

Ñ 06/ 2026

« Réalisation d'un puits avec réservoir d'eau et réseau d'alimentation de mechta zenata en eau potable

Lot : 01 réalisation du puits

Lot : 02 réalisation réservoir d'eau et réseau d'alimentation>>

Matricule Fiscale de la Commune 0984.1802.51.512.32

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNALE DE LA COMMUNE D'ERRAGUENE SOUSI , informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 06/ 2026 , ayant pour objet «Réalisation d'un puits avec réservoir d'eau et réseau d'alimentation de mechta zenata en eau potable.Lot : 01 réalisation du puits +Lot : 02 réalisation réservoir d'eau et réseau d'alimentation», l'infructuosité pour l'opération lancés en date du 14/02/2026 dans le journal ACHAAB en langue arabe et en date du 15/02/2026 dans le journal le redacteur en langue française, Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, a été déclarés infructueux pour les motifs suivants : Dépassement de l'offre financière

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres, sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première parution de cet avis d'infructuosité dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Les

soumissionnaires qui contestent cette décision peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution de cet avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP. La commission de recours compétente est celle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

ERRAGUENE SOUISSI LE :25/03/2026

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLE POPULAIRE COMMUNALE